

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 9 Novembre 2021
CO 322 DE

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20211109-CO322DE_2021-DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .68

Votants : ..79

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, BEAUD Colette, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, RIGAUD Hervé, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, GAVAT William, PERRARD Laurent, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, CLEMENT Eric, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, GRINI Guillaume, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, POIROT Bruno, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, SUSSOT Florence, DORBON Henri, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Conseillers : PETIGNY Loïc à BOUDRY Jeanne, COLIN Christian à RIGAUD Hervé, ROBERT Bruno à VIONNET André, DROGREY Pascal à GROS Roger, GAGNEUR Raphaël à MAIRE Serge, REYNAUD Armande à CTHENOZ Catherine, SEIGLE FERRAND Antoine à LECOQ Yves, BAHL Catherine à BUGADA Cathy, BEAUPOIL Jean Luc à PERRIN François, CETRE Michel à FORET Clément, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle,

Pouvoirs transmis à des Suppléants :

Etaient Excusés : BERTHOD Claude, DOS SANTOS Laëtitia, BERNARD René,

Etaient absents : BRENIAX Denis, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, BOUILLET Françoise, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikael, RIGOLET Serge, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand

Secrétaire de séance : Patrick MONTEVECCHIO

Convocation faite le : 29 Octobre 2021

Objet : Attribution d'une subvention « Aide à l'immobilier d'entreprises » ; Projet de Maison de Santé

Cette délibération annule et remplace la délibération CO 148 DE. En date du 22/12/2020

Textes de référence :

- LOI NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015
- Circulaire NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015

VU la délibération N°CO 122 DE du 07/11/2017 approuvant le projet de convention entre la CCAPS et le Conseil Régional BFC ainsi que le règlement d'intervention au titre de l'immobilier d'entreprise,

VU la régularisation de ladite convention en date du 15/12/2017,

Le conseil communautaire sont invités à délibérer pour attribuer une subvention à la SCI PÔLE SANTE ARBOIS, dans le cadre de leur projet de création d'une maison de Santé pluriprofessionnelle à ARBOIS en ZAC de l'Ethole.

Les porteurs de projet :

Ce projet privé est porté par plusieurs professionnels de Santé du secteur d'Arbois qui se sont réunis en association d'une part pour étudier la faisabilité technique et financière de créer une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Arbois, d'autre part en SCI pour le portage immobilier.

Sont intéressés pour intégrer le projet à ce jour (d'autres professionnels pourraient les rejoindre très prochainement) :

2 médecins, 2 kiné, 4 orthophonistes, 1 psychomotricienne, 1 psychologue, 2 cabinets infirmiers – recherche pour 2 médecins supplémentaires. C'est donc près de 20 personnes intéressées pour intégrer ce projet à ce jour.

Affiché le 16 novembre 2021

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 16 novembre 2021

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 Novembre 2021
CO 322 DE (SUITE)

Objet : Attribution d'une subvention « Aide à l'immobilier d'entreprises » ; Projet de Maison de Santé

Le portage juridique et financier se fera par la SCI PÔLE SANTE ARBOIS composé de 5 Co-investisseurs, tous professionnels de Santé, qui intégreront le projet immobilier.

Cette SCI assurera la construction, puis la location aux autres professionnels de Santé ne souhaitant pas participer à l'investissement mais souhaitent occuper les locaux.

Le projet :

Après avoir longuement étudié d'autres possibilités d'implantation sur le secteur Centre-ville d'Arbois et autres, il a été décidé par les porteurs de projets, de projeter leur futur bâtiment en ZAC de l'Ethole à Arbois, avec notamment l'avantage comparatif du stationnement plus aisé.

C'est dans cette perspective que les porteurs de projets font l'acquisition auprès de la CCAPS d'un terrain de 3 220 m².

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment, neuf, fonctionnel, de plain-pied, économique en frais de fonctionnement, d'une superficie de 700 m². Ainsi, l'ensemble des professionnels précités seront présents en un seul et même site.

Les porteurs mènent actuellement les démarches auprès des autorités compétentes (ARS notamment) pour obtenir à terme une labélisation « Maison de Santé Pluriprofessionnelle ».

Considérant le très grand intérêt pour la CCAPS, le territoire ainsi que les futurs usagers de bénéficier d'un tel projet ;

Etant précisé que la SCI est assimilée à une entreprise, le règlement d'intervention de la CCAPS permet d'accompagner ce projet de construction dont le coût d'investissement est estimé à 932 023 € HT (hors achat de terrain, branchements, assurances, bureau de contrôle, SPS, sondage de sol, câblages téléphonique / informatique, détection incendie / alarme). L'assiette éligible retenue pour la Communauté de communes serait plafonnée à 883 350 € HT.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1/ Attribue au titre de sa politique d'aide à l'immobilier d'entreprise, une subvention d'un montant de 65.000 € aux porteurs du projet précité (SCI PÔLE SANTE ARBOIS) dans le cadre de leur projet immobilier de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Arbois ;

2/ Précise que cette subvention est attribuée dans le cadre du Régime cadre exempté de notification N° SA.58979 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2014-2023.

3/ Autorise la SCI PÔLE SANTE ARBOIS à mobiliser cette subvention pour appeler des fonds européens via le programme LEADER 2014/2022.

4/ AUTORISE Monsieur le Président de la CCAPS ou son représentant à signer la convention d'attribution de subvention avec le maître d'ouvrage, ainsi que tout acte y afférant.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

Affiché le 16 novembre 2021

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 16 novembre 2021

